

Conseil Municipal

DÉLIBÉRATION

-37-23-

Séance du 21 septembre 2023

Le jeudi 21 septembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Michel PEDERENCINO, le Maire, conformément à la convocation qui lui a été faite le 15 septembre 2023, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : Michel PEDERENCINO, Jean-Luc VANDENBEUCK, Évelyne COYAUX, Vincent JEANMOUGIN, Henri DAZIN, Eric DESENCLOS, Christophe BLERVAQUE, Audrey MELONI, Pauline CANVA, Murielle BERNARD, Alain DRUELLE, Cathy DELOFFRE, Emmanuel LASSON.

Représentés : Priscilla LEGRAND (par Henri DAZIN), Catherine PARENT (par Pauline CANVA),

Secrétaire : Jean-Luc VANDENBEUCK

Remboursement salle des fêtes

Monsieur le Maire explique que la salle des fêtes a été louée pour le week-end du 12 et 13 août 2023 par Madame Johanna JOX.

Le locataire a envoyé un courrier le 26 juillet 2023 en expliquant que suite à un empêchement de dernière minute, l'évènement ne pouvait avoir lieu.

Le locataire demande le remboursement de la location.

Monsieur le Maire demande au conseil Municipal de se prononcer sur cette demande.

Le Conseil Municipal ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés

DECIDE

- de rembourser la location pour une somme de 450 euros

Ainsi délibéré,

Le Maire

Michel PEDERENCINO

Publication le : 26/09/2023

Transmission au représentant de l'État le : 28/09/2023

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

